



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 12 décembre 2017 au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Étaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, Mme PARRAT, M. BOURGIE,
Mme TEYSSIER, Mme MOULIN-ROYON,
M. CHEYNET

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme PRADIER,
M. TONSON, Mme BONNEFOY,
M. FRANÇON, Mme SOUBEYRAN,
M. DUTEL

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

Mme CHABANOLLE, M. LARGERON,
Mme MARCOUX, M. MOULIN,
M. SALGADO

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARD
M. RIVET,

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTA, Mme VOCANSON,
M. RABEYRIN

Commune de LA SEAUVES SUR SEMENE :

M. MARCON (à partir du point n°10),
Mme PACALON

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT, Mme BAUZA

Étaient Excusés représentés :

M. VOCANSON: Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

M. HAURY: Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. BOURGIE

M. MARCON : Commune de La Séauve sur Semène : Pouvoir donné à Mme PACALON (jusqu'au point n°09)

Était excusé non-représenté :

M. ROSIAK : Commune de Saint Ferréol d'Auroure

Monsieur le Président, avant d'ouvrir le conseil communautaire, demande aux représentants de la presse de faire preuve de retenue et de respecter la séance, il les remercie toutefois pour leur fidélité. Il ouvre ce conseil en remerciant le public ainsi que les élus qui ont généralement des agendas très chargés en fin d'année. Il tient également à les féliciter pour leur travail, et les remercie de participer aux commissions. Il tient d'ailleurs à annoncer qu'une commission Développement Economique se tiendra le 28 décembre prochain à 16h afin d'évoquer des dossiers importants pour lesquels il est nécessaire d'être réactif.

Il est procédé à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président tient à remercier les secrétaires de séance pour leurs corrections, leurs remarques.

Madame VOCANSON procède à l'appel :

- 27 conseillers communautaires présents,
- 3 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (M. VOCANSON à M. VIAL, M. HAURY à M. BOURGIE, M. MARCON à Mme PACALON jusqu'à son retour).
- 1 conseiller excusé (M. ROSIAK)
- Les Conseillers Départementaux, Mme MANCINI et Mr BRAYE absents.

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale
Décisions prises en application de l'article L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20171019_P_112 à 20171129_P_131 et des décisions des bureaux du 24 octobre 2017, 07 et 21 novembre 2017 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il indique que ces décisions concernent le plus souvent le service Famille-Jeunesse et certaines nécessitent des explications. Il attire également l'attention sur des décisions du Président concernant des actes de sous-traitance pour l'AMO sur le projet de ZA de Bramard, afin de pouvoir payer directement chacun des membres du groupement : urbaniste, juriste, avocat, financier... Il rappelle que l'ensemble de l'étude est estimé à 54 000 € HT.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

Administration Générale
Budget Général : Décision Modificative n°2

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la Décision Modificative n°2 qui concerne l'intégration des travaux en régie. Il rappelle que ceux-ci valorisent la technicité et la compétence des agents, et ajoute que l'objectif de 20 000€ a été dépassé pour un montant de 36 826, 07€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

Administration Générale :
Finances : Travaux en Régie

Monsieur le Président présente comme chaque année les travaux en régie à inscrire en section d'Investissement. Il indique que beaucoup de chantiers ont été effectués, notamment des réfections de clôture. Il précise également qu'au niveau de la crèche associative de Saint Just Malmont, les bordures de trottoirs se sont avérées dangereuses avec le temps, les agents des services techniques ont donc mis en œuvre un sol souple. Il ajoute que c'est un travail très technique mais les agents de Loire Semène ont très bien su le faire, en lien avec les agents des services techniques de Saint Just Malmont. Il signale que les agents de la Communauté de Communes et des communes travaillent de plus en plus souvent ensemble, cette entraide va se développer avec la reprise de la compétence Assainissement. Il propose donc d'inscrire 36 826,07 € en section d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

Administration Générale :
Finances : Créances éteintes

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire qu'il n'y pas d'admission en non-valeur cette année, il propose d'effacer une créance de 28,16 € suite à un jugement du tribunal sur un dossier de surendettement, cette créance concerne principalement une garde d'enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

**Administration Générale : Finances : Avance et
ouverture de crédits budgétaires en section
Investissement :**

Monsieur le Président propose à présent l'ouverture de crédits budgétaires en section d'Investissement. Il signale que comme l'an dernier, il faut prévoir un budget pour les études de maîtrise d'œuvre de voirie afin de pouvoir porter des chiffres plus exacts au BP. Cela permet également de consulter plus tôt les entreprises et ainsi d'obtenir de meilleurs prix Il propose donc d'ouvrir :

- une somme de 10 000,00 € sur l'opération Voiries
- une somme de 70 000,00 € sur l'opération Bâtiments Communautaires, de manière traditionnelle
- une somme de 150 000,00 € sur l'opération Vidéo protection. Il rappelle qu'un marché a été lancé pour remplacer l'ensemble du matériel de vidéoprotection sur les bâtiments communaux, il y a donc lieu de provisionner cette somme.
- une somme de 25 000,00 € sur l'opération Aides aux Entreprises, il rappelle le partenariat avec le Département, Loire Semène s'est engagé à versé 12,5 % de l'aide du département qui est plafonnée à 100 000€, soit un montant plafonné à 12 500 €. Il précise que 2 aides plafonnées sur des projets en cours pourraient être sollicitées en début d'année.

Il ajoute que ces inscriptions ne peuvent pas être supérieures à 25% du montant des crédits de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

**Administration Générale : Ressources Humaines :
Tableau des effectifs :**

Monsieur le Président indique que suite au Conseil Communautaire de juillet lors duquel le tableau des effectifs avec de nombreuses créations de postes avait été approuvé, il y a lieu de se prononcer sur la mise à jour de celui-ci suite aux évolutions d'un certain nombre de situations. Il propose donc au Conseil Communautaire de valider 13 suppressions de postes correspondant notamment à 6 avancements de grade, et une création de poste. Sur ce point, il ajoute qu'il s'agit de titulariser un agent d'entretien à mi-temps qui évolue depuis plusieurs années sur nos structures Famille-Jeunesse. Il pense qu'un "coup de pouce" social après des années de service est nécessaire. Il ajoute que les autres modifications concernent des précisions au niveau de certains postes, comme par exemple une personne initialement affectée à l'office de tourisme qui a intégré le Service RH-Finances. Il admet que le tableau est assez compliqué et qu'il est parfois difficile de s'y retrouver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

**Administration Générale : SAFER : Désignation d'un
membre suppléant :**

Monsieur le Président propose à présent de se prononcer sur la désignation d'un membre suppléant pour les commissions consultatives au sein de la SAFER. Il informe le Conseil Communautaire que Monsieur CHAMPAVERT a été proposé à l'unanimité pour être membre suppléant lors du bureau communautaire du 07 novembre dernier. Il explique que lors de concurrence sur des terrains agricoles, cette commission est appelée à se réunir, avant que la situation ne devienne conflictuelle. Il rappelle que suite à la fusion des deux SAFER Auvergnier et Rhône-Alpes, la désignation d'un membre suppléant peut permettre dans certaines situations d'atteindre le quorum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

**Aménagement du territoire et contractualisation :
Habiter mieux : Renouvellement des conventions
avec l'ANAH et SOLIHA :**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait délibéré en 2016 pour la mise en place du programme "Habiter mieux", il pense qu'il est dommage de ne pas l'avoir fait avant car celui-ci a atteint tous ces objectifs. Il indique que le bilan est présenté dans les News de la Semène : depuis septembre 2016, 39 dossiers ont été financés, ce qui représente 640 000,00 € d'Investissement sur le territoire. Il indique que le plan de financement se présente comme suit :

- ANAH :	221 000 €
- FART :	43 000 €
- Loire Semène :	14 000 €
- Caisse de retraite :	15 000 €
- Département :	9 000 €
- Apport personnel des demandeurs :	337 600€

Il ajoute que près de la moitié des travaux ont ainsi été financés, et rappelle que Loire Semène verse 500 € par dossier. Il indique que l'agence SOLIHA fait des diagnostics sur le terrain, et propose une forte assistance au niveau des demandeurs. Il explique que trois objectifs sont atteints :

- 1 objectif environnemental : soit un gain énergétique.

- 1 objectif social : avec l'aide des ménages les plus modestes qui réduisent leur facture d'énergie et valorise leur patrimoine.
- 1 objectif économique : en rappelant que ce sont souvent les artisans locaux qui réalisent les travaux sur le territoire.

Il propose donc ce soir de reconduire l'opération pour un an, puis tacitement jusqu'en 2022. Il explique également la nouveauté cette année qui consiste à élargir ce programme aux « petits » bailleurs sociaux, hors office d'HLM, qui devront pour bénéficier du financement obtenir un gain énergétique de 35% alors que le gain pour les propriétaires occupants est de 25%.

Arrivée de Monsieur MARCON.

Monsieur le Président poursuit en précisant que le financement de ces travaux, permet de lutter contre l'habitat insalubre et devrait concourir à la redynamisation des centre-bourgs. Il rappelle que le Conseil Communautaire du 19 septembre dernier s'était prononcé favorablement sur la mise à jour des statuts de Loire Semène, notamment sur la « politique du logement et du cadre de vie, politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ». Cette action permettra donc directement de mettre en pratique cette compétence.

Il ajoute que 194 personnes se sont intéressées aux programmes sur le territoire de Loire Semène et que 39 ménages ont pu en bénéficier. En contrepartie, il indique que Loire Semène verse, comme en 2017, une cotisation de 5 000 € à SOLIHA qui s'engage à visiter les logements et à donner des conseils aux particuliers. Il pense que les services de SOLIHA sont performants au niveau de l'animation, des permanences, et des conseils.

Il se dit fier de ce dispositif, et compte sur la presse pour le valoriser, afin de le faire connaître ainsi que les dates de permanence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

***Aménagement du territoire et contractualisation :
Mise à disposition outil WEB-SIG : Convention à
passer avec le PETR :***

Monsieur le Président rappelle qu'il avait proposé aux communes l'achat de licences sur un poste ou 2 afin de pouvoir profiter de l'outil SIG. Depuis, il explique que les techniques ont évolué, et il a été décidé en accord avec les autres Communautés de Communes, l'achat d'un outil commun performant, afin que tous les postes puissent accéder au WEB-SIG. Il indique que cela permettra aux élus de suivre en temps et en heure les dossiers d'instruction d'autorisation du droit des sols. Il précise que jusqu'alors, les licences représentaient un coût de 3 300 € par an pour Loire Semène, et qu'avec ce nouvel outil, le coût est estimé à 1 596 € par an, ce qui représente une belle économie de fonctionnement.

Monsieur VIAL signale que le sujet a été abordé en Conseil Syndical, et faisait partie des engagements du PETR dans le cadre de la mise en place du service ADS. Il explique que l'idée principale est que chacun ait accès aux données, avec un outil identique pour l'ensemble du territoire. Il ajoute que c'est une nouveauté au niveau de l'ADS, un saut qualitatif considérable, qui donnera la possibilité à chacun de consulter l'ensemble de l'instruction, avec ou sans accès filtrés. Il précise que cet accès aura pour but de pouvoir travailler de manière dématérialisée pour un objectif « zéro papier ». Il explique que l'outil permettra d'optimiser un certain nombre d'édition, de déposer en dématérialisation les demandes, et sera accessible à tous. Il précise que cet outil sera déployé en 2018.

Madame BAUZA demande si les documents devront être scannés par les mairies puis envoyés de manière dématérialisée au service instructeur.

Monsieur VIAL répond par l'affirmative, l'objectif étant le « zéro-papier », tout sera dématérialisé à terme. Il ajoute que l'outil concernera tout le territoire même les petites communes et devra être mis en place progressivement.

Madame BAUZA demande si les élus et les secrétaires de mairie pourront suivre les dossiers.

Monsieur VIAL confirme qu'avec ce procédé, la consultation des dossiers pourra se faire à tout moment, voire même ouverte aux pétitionnaires avec des informations filtrées.

Monsieur TONSON demande quand cela sera opérationnel.

Monsieur VIAL répond que ce sera courant 2018, et indique qu'il y a beaucoup de travail autour de cet outil, mais ce sera une force pour exploiter les données.

Madame BAUZA se demande si les mairies pourront ainsi délivrer des renseignements d'urbanisme.

Monsieur VIAL précise qu'à ce jour, de nombreux certificats d'urbanisme sont préparés par le service instructeur, ce qui consomme du temps et de l'argent, et que ces renseignements simples pourront être délivrés par les mairies de manière automatisée grâce à cet outil.

Madame BAUZA signale que cela existe déjà sur Saint Etienne et que c'est très pratique.

Monsieur VIAL confirme que c'est un changement de taille pour le territoire, sauf évidemment pour les secteurs ayant des problèmes de connexion internet.

Monsieur le Président ajoute que les certificats d'urbanisme concernent une grosse part d'instruction, beaucoup de certificats d'urbanisme représentent beaucoup de travail donc beaucoup de temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Développement Durable : Retrait du SICALA :

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de lancer la procédure de sortie du SICALA avec d'autres Communautés de Communes. Il signale que la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a délibéré à l'unanimité la veille sur ce sujet, et que la Communauté de Communes des Sucs devrait délibérer en janvier 2018. Il indique que depuis 2009, sont pointées du doigt les difficultés liées à la gouvernance du SICALA. Il estime que la cotisation élevée de près de 34 000 € par an n'apporte que très peu en retour. Il signale que depuis 2005, 330 000 € de cotisation ont été versés pour un retour de 227 000 € de participation financière du SICALA. Il signale qu'une solidarité s'est formée au niveau des territoires, mais que le plus inquiétant concerne les problèmes de gouvernance. Il ajoute qu'un courrier a été envoyé récemment au Président du SICALA concernant une partie de la cotisation relative au bassin versant de l'Ondaine totalisant 6000 habitants et sur lequel le SICALA n'intervient pas. Il regrette la réponse négative renvoyant aux statuts du SICALA sans aucune analyse du territoire. Il rappelle que Loire Semène verse par ailleurs 4800€/an à Saint Etienne Métropole pour le contrat de rivière Ondaine. Il pense qu'il faudrait aplanir les différents points de vue. Il se dit également choqué du travail réalisé depuis 2015 sur un projet de nouveau contrat de rivière Semène avec Les Monts du Pilat et le Pays de Montfaucon. Ce projet, conduit pendant plusieurs mois par le Président du Contrat de Rivière, n'a abouti à rien, le SICALA

en lien avec l'Agence de l'Eau considérant ce bassin versant comme de bonne qualité. Il regrette que le Président du SICALA ait affirmé qu'on ne pourrait pas sortir de ce syndicat, alors que des procédures existent. Il rappelle que d'autres territoires sont insatisfaits des services du SICALA. Il pense qu'on peut trouver une solution à l'échelle du PETR, si toutes les cotisations sont mutualisées, et en restant maître d'ouvrage. Il ajoute que si le SICALA prend des compétences supplémentaires, la cotisation risque d'augmenter, et il n'a aucune information sur la manière dont est construite cette cotisation. Aussi, pour toutes ces raisons, il propose de prendre notre destin en main. Il souhaite pouvoir obtenir moins d'opacité et plus de clarté.

Monsieur MARCON indique aller dans le même sens, et rappelle que ce sujet fait l'unanimité en bureau communautaire. Il signale que cela fait plus d'un an que le problème est soulevé, et qu'il est temps de réagir. Il estime qu'au niveau du terrain tout ne se passe pas toujours bien et il est nécessaire de le faire comprendre à cette grande entité. Il pense qu'il est délicat de confier de manière aveugle une compétence, sans pour autant savoir le coût que cela va représenter. Il pense qu'il est important pour les élus d'avoir ces éléments, et que la centralité du pouvoir a ses limites. Il avoue trouver très ambigu le fait qu'il soit facile d'adhérer mais très difficile d'en sortir. Il est satisfait que les Communautés de Communes du Pays de Montfaucon et des Sucs aillent dans le même sens. Il ajoute que lorsque la décision sera prise, il faudra aller jusqu'au bout, et qu'il restera toujours envisageable de conventionner avec le SICALA.

Monsieur MOULIN s'inquiète pour l'avenir du SICALA notamment au niveau de l'insertion, mais confirme qu'il est tout à fait d'accord sur le diagnostic posé.

Monsieur le Président répond que certaines associations comme Au fil de l'Eau ou Coup de pouce à l'emploi proposent des solutions en matière d'insertion. Elles ont de plus des difficultés financières et sont sur notre territoire et il est d'accord pour dire qu'il ne faut pas perdre de vue ce sujet.

Madame TEYSSIER explique qu'un travail sur les chantiers d'insertion est en cours au niveau du Département, notamment un travail de mutualisation de certaines fonctions de ces structures.

Monsieur le Président précise qu'il est effectivement possible de mutualiser certaines fonctions de ces chantiers : direction, administratif,...

Monsieur VIAL pense que l'insertion au niveau du SICALA n'est pas contestée mais rappelle que ce n'est pas un syndicat d'insertion mais un syndicat de rivière. Il juge que le problème clé est la gouvernance, la pathologie est apparente. Il explique que lors de chaque réunion du comité syndical, il y a des difficultés pour atteindre le quorum. De nombreuses décisions sont donc prises en comité restreint. Il rappelle que cette compétence GEMAPI nous est confiée par l'Etat, avec une recette nouvelle possible en matière de fiscalité. Il pense qu'il faut avoir des modes de gouvernance lisibles pour le citoyen. Il signale qu'au niveau du PETR, le quorum est toujours atteint. Il pense que lorsque les élus mettent des dossiers en commun, ils ne doivent pas leur échapper. Il estime que l'attitude du SICALA est étonnante, mais les procédures de sortie existent. Il ajoute être très favorable quant à prendre du recul par rapport au SICALA, et qu'il faut s'en aller pour être écouté. Il se dit choqué par les propos outranciers peuvent générer des décisions brutales. Il ajoute qu'un embarras sur la question est ressenti sur le territoire.

Monsieur le Président fait le parallèle avec la question du bassin versant de l'Ondaine qui a reçu une fin de non-recevoir de la part du SICALA. Il estime que sans compréhension, il ne peut pas y avoir de discussion.

Monsieur SALGADO se dit également préoccupé par l'avenir du SICALA étant donné que l'agence de l'eau va devoir supprimer des financements, compte tenu de la loi de Finances. Il estime

que l'important pour bien gérer nos eaux pluviales, c'est de raisonner bassin versant. Il ajoute que la mutualisation devra se faire en fonction de cette problématique.

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas de néant au 1^{er} janvier 2018 avec cette délibération. Il confirme que sur la taxe foncière la case GEMAPI existe. Il indique avoir été convié ce jour à une réunion, à laquelle il n'est pas allé, pour savoir comment s'organiser au 1^{er} janvier 2018 ! Donc rien n'est prêt, rien n'est calé côté SICALA. Il pense qu'il ne faut pas avoir peur de ce qui nous attend de notre côté.

Monsieur MARCON indique que la crue de 2008 a été un élément révélateur du rôle du SICALA. Il rappelle que lors de cette crue, qui avait touché Aurec sur Loire, Pont Salomon et La Séauve sur Semène, le SICALA avait été appelé à l'aide, et aurait dû avoir une réactivité extraordinaire au lieu de la passivité dont il a fait preuve. Il signale que cela avait coûté 178 000 € à Loire Semène, mais qu'au mois de juin tout avait été refait alors que le SICALA n'en était qu'au lancement d'une étude.

Monsieur VIAL confirme avoir constaté l'absence du SICALA en 2008, et ajoute qu'on avait su être solidaire sans le SICALA. Il avait même trouvé « gonflé » de nous reprocher les travaux qui ont été effectués, d'autant qu'il y avait des menaces pour certaines maisons ou certaines routes. Il confirme que ce sont des faits particulièrement significatifs par rapport à Loire Semène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Monsieur le Président remercie les élus pour cette unanimité qui rend cette délibération encore plus forte.

***Développement Touristique : Comité Départemental
de la Randonnée Pédestre CDRP : Adhésion 2017 et
autorisation donnée au Président de signer la
convention de partenariat 2017 :***

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir renouveler l'adhésion au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour l'année 2017. Il indique que la cotisation représente 1 619,00 € soit 8 centimes par habitants.

Il rappelle les missions du CDRP listées dans le rapport et insiste sur la formation des baliseurs. Il précise que Loire Semène est sillonnée par 150 km d'itinéraires balisés et 14 PR labellisés Respirando. Il mentionne la vente des rando-fiches à l'office de tourisme.

Il pense qu'il est nécessaire de renouveler cette adhésion et tient par la même occasion à remercier le travail des bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

Monsieur MARCON profite de ce point pour lever une ambiguïté. Il explique que des remarques lui ont été faites sur l'entretien des chemins pédestres, certains élus pensant que la totalité doit être entretenue par Loire Semène. Il rappelle que l'entretien assuré par la Communauté de Communes n'est réalisé qu'à des fins touristiques. Loire Semène gère les chemins de promenade à pieds, mais pas l'entretien de A à Z, alors que beaucoup pensent que les services communaux n'ont rien à y faire.

Monsieur le Président met l'accent sur le pouvoir de police du maire. Il rappelle que le balisage et le petit entretien sont du domaine de Loire Semène, mais l'entretien des « chaussées » sont de la responsabilité des communes. Il pense qu'il faut en parler en commission tourisme et prévoir de

faire une note très simple expliquant le rôle de chacun. Il cite l'exemple du petit guide réalisé pour les ordures ménagères afin de rappeler les tâches distinctes de Loire Semène, des communes et du SICTOM.

Monsieur MARCON confirme que ce serait utile.

Monsieur le Président retient sa proposition.

***Famille - Jeunesse : Contrat Enfance Jeunesse
2014-2017 : Avenant à passer avec la CAF***

Monsieur le Président indique que concernant le Contrat Enfance Jeunesse, il n'y a plus lieu de délibérer ce soir. En effet, il signale que l'agent qui sera recruté ne débutera sa mission qu'en janvier 2018, cet avenant ne servirait donc à rien pour l'instant. Il ajoute que cet agent sera pris en charge quasi intégralement par la CAF dans le cadre du nouveau CEJ qui sera reconduit en 2018 et signé sur 4 ans. Il précise qu'actuellement beaucoup d'aides sont proposées aux assistantes maternelles, qui apportent beaucoup de flexibilité aux familles, il pense qu'il faut donc accentuer le développement de nos relais petite enfance. Il ajoute que ce mi-temps supplémentaire permettra de passer à 8 animations par semaine au lieu de 5,5 actuellement :

- 2 animations sur La Séauve sur Semène
- 2 animations sur Saint Didier en Velay
- 1 animation sur Saint Victor Malescours
- 1 animation à Saint Just Malmont

Il précise que les 2 relais associatifs et en régie auront ainsi 1,5 ETP. Il ajoute que la mise en place d'activité de samedi matin est prévue, ce qu'il juge important, mais rappelle que ce ne serait pas possible sans l'aide de la CAF. Il propose donc de ne pas délibérer ce soir sur ce point.

***Famille Jeunesse : Association sportive des
collèges : Participation financière aux rencontres
sportives***

Monsieur le Président rappelle que chaque année Loire Semène soutient les activités sportives des 4 collèges, en leur allouant une subvention de 900€ sur présentation des factures, soit 3600€. Il pense qu'à l'avenir, il faut se poser des questions quant à l'équité des subventions distribuées qui ont été fortement réduites. Il remercie les Vice-Présidents sur ce point qui ont fait le choix de se recentrer sur nos compétences. Il rappelle que le Département a supprimé les aides concernant l'accueil de jour, et les collèges concernent le Département. Il pense que c'est un enjeu qu'il faudra évoquer dans le cadre du DOB, il faut faire des économies. Il indique que la commission concernée et celle des finances devront réfléchir dans quelles mesures se reconcentrer sur nos compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président, avant de laisser la parole aux Vice-Présidents, rappelle son annonce de début de conseil : une commission Développement Economique se tiendra le 28 décembre 2017 à 16h, afin de traiter de sujets importants.

- Famille - Jeunesse :

Monsieur CHAMPAVERT informe le Conseil Communautaire que la commission Famille-Jeunesse se tiendra mardi 19 décembre.

- Travaux, Voiries et Bâtiments Communautaires :

Monsieur MARCON informe le Conseil Communautaire que le marché triennal 2018-2019-2020 pour la Voirie a été attribué aux entreprises suivantes :

• Pour le Lot n°1 « Entretien des chaussées » :

Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST

Montant minimum par an7 000,00 € TTC

Montant maximum par an38 000,00 € TTC

• Pour le Lot n°2 « Entretien des accotements » :

Entreprise Hervé MOINE

Montant minimum par an5 000,00 € TTC

Montant maximum par an.....26 000,00 € TTC

• Pour le Lot n°3 « Peinture routière » :

Entreprise ASP Signalisation Peinture

Montant minimum par an ... 4 000,00 € TTC

Montant maximum par an....18 000,00 € TTC

- Culture :

Monsieur COLETTI indique que la nouvelle saison culturelle portera pour le 1^{er} semestre 2018 sur la danse.

- Développement Durable :

Monsieur AULAGNIER annonce que la prochaine commission Développement Durable se tiendra en début d'année.

- CISPD :

Madame CHABANOLLE annonce une commission CISPD en présence de Mme la Sous-Préfète courant janvier 2018 sur les violences faites aux femmes.

- Assainissement

Monsieur le Président souhaite faire un point sur l'Assainissement et informe que la majorité qualifiée a d'ores et déjà été atteinte, toutes les communes ont délibéré pour sauf la commune de La Séauve sur Semène qui s'est exprimée contre et la commune de Saint Victor Malescours qui doit se prononcer le jeudi 14 décembre. Il invite les élus de Saint Victor Malescours à rejoindre cette démarche constructive. Il confirme donc qu'un Conseil Communautaire exceptionnel sera organisé le 16 janvier 2018, essentiellement consacré à cette compétence Assainissement.

La séance est levée à 20h05.

Fait à La Séauve sur Semène, le 19/12/2017

Le Président,

Frédéric GIRODET

